



Commune  
de MERTERT

KlimaPakt

## PROCEDURE DE COMMODO ET INCOMMODO

### AVIS D'AUTORISATION

En exécution des dispositions de l'article 16, § 5 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté de Monsieur le **Ministre du Travail et de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire** N° **3A/2022/3827/180** du 22 novembre 2022.

**La Société BETONS FEIDT MERTERT a reçu l'autorisation pour exploiter d'un pont roulant marque POTAIN, type BI-Poutres, numéro de construction 1022799-102800 sise à 12, rue du Port L-6685 à MERTERT.**

Conformément à l'article 19 de la même loi, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la constitution et à la loi du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être introduit, sous peine de déchéance, dans le délai de 40 (quarante) jours, délai qui commence à courir à dater du jour de la notification de la décision. Pendant ce délai, le public pourra consulter le texte des décisions à la maison communale à Wasserbillig.

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que l'avis ci-dessus a été dûment publié et affiché à partir de ce jour pour une période de 40 jours (► 11 janvier 2023 inclusivement).

Wasserbillig, le 02 décembre 2022

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,